

**ÉLECTION DES MEMBRES À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DEPARTEMENTALE SEINE-SAINT-DENIS**
ET A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE
PROCÈS-VERBAL DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre, à 10h15.

Vu :

1. Le code électoral,
2. Le code de commerce,
3. L'arrêté ministériel du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,
4. L'arrêté ministériel du 23 septembre 2021 relatif aux modalités du vote électronique,
5. L'arrêté du préfet de région du 19 avril 2021 fixant le nombre et la répartition des membres de la CCIR Paris Ile-de-France (1) pour la mandature 2021/2026,
6. L'arrêté du préfet de région du 19 avril 2021 fixant le nombre et la répartition des membres de la CCI départementale Seine-Saint-Denis pour la mandature 2021/2026,
7. L'état des candidatures régulièrement enregistrées,
8. Les listes d'émargement.

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des membres de la Commission des opérations électorales.

La commission d'organisation des élections composée de :

- Madame Aïssatou DIENE, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, représentant le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, présidente de la Commission assistée par Madame Katia AYADI, son adjointe ;
- Monsieur Paul-Louis NETTER, président du tribunal de commerce de Paris, excusé et non représenté par Monsieur François De MAUBLANC, juge au tribunal de commerce ;
- - Monsieur Philippe SOLIGNAC, membre de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, représentant le président de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France ;
- Monsieur Stéphane CURAUT, responsable du déploiement et de la réalisation des offres à Paris, représentant la Poste ;
- Madame France MOROT-VIDELAINE, DGA à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, représentant le directeur général de cette même chambre, assurant le secrétariat de la commission,

s'est réunie en séance publique, conformément aux dispositions de l'article R. 713-24 du code de commerce pour procéder au dépouillement des votes en vue de désigner les membres de la CCIR Paris Île-de-France et de la CCI départementale Seine-Saint-Denis, en présence des scrutateurs suivants :

- Mme Aïssatou DIENE
- Mme Katia AYADI
- M. Philippe SOLIGNAC

Pour chaque catégorie et le cas échéant, sous-catégorie professionnelle, la Commission :

- a comptabilisé et conservé les plis non distribués revenus en préfecture (cf. bordereau de réception des enveloppes d’acheminement du matériel de votes)

Sous-catégorie	Nombre de plis non distribués
Commerce de 0 à 9	3 666
Commerce de 10 et plus	135
Industrie de 0 à 19	1 653
Industrie de 20 et plus	43
Services de 0 à 9	1 615
Services de 10 et plus	213

- a dressé la liste des électeurs ayant demandé et reçu un matériel de vote de substitution ;
- a vérifié que le nombre total de votes exprimés correspond au nombre de votants figurant sur la liste d’émargement.

Ces documents sont annexés au présent procès-verbal.

Le résultat est consigné, par catégorie et, le cas échéant, par sous-catégorie, dans les tableaux ci-joints.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Fait à Paris, le 10 novembre 2021 à 18 heures.

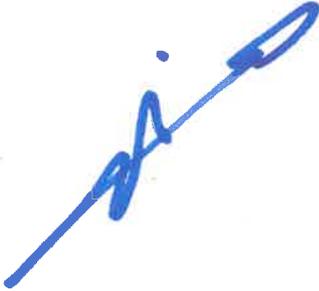
Une copie du procès-verbal et de ses annexes est transmise sans délai :

- au préfet de département du siège de la chambre, accompagné des listes d’émargement ;
- au préfet de région ;
- à la chambre de commerce et d’industrie territoriale, locale ou départementale d’Ile-de-France
- à la chambre de commerce et d’industrie de région.

Une copie du procès-verbal et des tableaux, mais sans les documents annexés, est transmise sans délai au ministre en charge de la tutelle à l'adresse suivante : elections-cci.dge@finances.gouv.fr et à CCI France (ccielection2021@ccifrance.fr).

Les membres de la Commission d'Organisation des Elections :

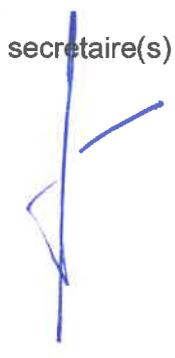
Le président



Les membres



Le(s) secrétaire(s)



ANNEXE : TAUX DE PARTICIPATION POUR LA CCID.:

CCID	SEINE-SAINT-DENIS
Nombre d'électeurs inscrits (E)	83 424
Votes exprimés (V)	1 225
Votes blancs recensés sur la plateforme (B)	88
Nombre d'enveloppes PND (plis non distribuables) retournées à la préfecture (P)	7 325
Suffrages exprimés (V-B)	1 137
Taux de participation $[V/(E-P)] \times 100$	1,61%